

## Mémento

	<b>Elève sans Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)</b>	<b>Elève avec Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)</b>
<b>réunion</b>	Equipe éducative	ESS
<b>Convoquée et animée par</b>	Le directeur / la directrice	L'enseignant-e référent-e
<b>Personnes à inviter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille ou représentant légal,</li> <li>• Enseignant-e,</li> <li>• Psychologue scolaire,</li> <li>• Le médecin scolaire si nécessaire</li> <li>• Services ou professions libérales (orthophoniste, psychomotricien-ne, etc) qui accompagnent l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille ou représentant légal,</li> <li>• Enseignant-e,</li> <li>• Directeur-trice,</li> <li>• Psychologue scolaire,</li> <li>• Services qui accompagnent l'enfant,</li> <li>• AESH</li> <li>• Autres partenaires le cas échéant</li> </ul>
		<b>Les invitations sont rédigées par l'enseignant référent mais il vous appartient de les transmettre à l'enseignant et à l'AESH le cas échéant.</b>
<b>Document à renseigner</b>	<p style="text-align: center;"><b>Geva-sco 1<sup>ère</sup> demande</b></p> <p style="text-align: center;">Attention : penser à renseigner la date de la réunion et la liste des personnes présentes</p>	<p style="text-align: center;"><b>Geva-sco Réexamen</b></p> <p style="text-align: center;">Format numérique à privilégier (il s'agit d'un PDF <b>modifiable</b> : pensez bien à l'enregistrer sur votre ordinateur au bout de quelques lignes)</p> <p style="text-align: center;">A transmettre en amont de la réunion à l'enseignant référent</p>
<b>Échéances impératives</b>	<p><b>RAPPEL : le délai d'examen d'un dossier par la MDPH est en moyenne de quatre mois.</b></p> <p>J'ai bien conscience de votre charge de travail, des difficultés pour monter un dossier et du temps de cheminement de certaines familles, mais...</p>	
	Les dossiers de 1 <sup>ère</sup> demande déposés en mai ou juin ne donneront pas lieu à une réponse pour la rentrée suivante, il faut les déposer en mars.	Les dossiers pour lesquels l'ULIS est questionnée doivent être déposés fin décembre.
<b>Remarques</b>	L'enseignant référent n'y participe pas, sauf cas particulier, sur demande du directeur.	Une par an (plus si besoin particulier)